

**Le Haras de la**

 **Herbougère**

**Contrat de saillie 2024 (IAR/IART/IAI)**

|  |  |
| --- | --- |
| ETALON | **Chellano s’ Brother** |
|  | * Père : Contender
* Mère : Fayence
* Père de la mère : Cor de la Bruyère
* N° du sire :
* UELN : DE421000413806
* Date de naissance : 01/01/2006
* Studbook : Holst
* Agréé : AES
* Etalon : gris clair
 |

**ENTRE :**

L’élevage du Haras la Herbourgère, la Herbourgère, F-61370 Saint-Pierre des Loges (contact@harasdelaherbougere.eu), ci-après dénommé l’Etalonnier ;

**ET D’AUTRE PART :**

ci-après dénommé l’Acheteur;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

1. L’Etalonnier cède à l’Acheteur une dose d’insémination (IAR / IAI / IART - exclusivement en France) aux conditions financières suivantes :
	* Acompte de 200,00 € TTC à la réservation, frais de transport éventuel à charge de l’acheteur ;
	* Frais techniques de 300,00 TTC payable à la première réservation, puis 120,00 TTC aux suivantes
	* Solde : 300,00 TTC au plus tard le 1er octobre 2024

Les paiements sont à effectuer au crédit du compte

IBAN : Fr76 1548 9048 5500 0239 2020 259 –

BIC : CMCIFR2A au nom d’Ariane Dotreppe

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des intérêts moratoires au taux légal.

La réservation de la dose est effective au retour du contrat signé et dès réception du paiement de l’acompte.

1. La dose consiste à donner droit à l’insémination de la jument :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom  |  |
| N° du sire  |  |
| Père |  |
| Mère  |  |
| Père de la mère  |  |
| N° de sire  |  |
| Robe  |  |

1. L’Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent l’insémination et l’Etalonnier ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument.

La jument pourra être inséminée autant de fois que nécessaire pour la saison 2024, les doses étant disponibles à partir de fin février jusqu’à la fin août (fin de saison). Les récoltes ont lieu les lundi, mercredi et vendredi. Toute réservation doit être faite la veille à 17 h. au plus tard.

Les frais techniques, de suivi gynécologique, d’analyses éventuelles, sont à la charge de l’acheteur, remboursable à première demande de l’Etalonnier au compte repris ci-dessus.

1. L’étalon est sain et négatif aux maladies métrite contagieuse et artérite virale (prélèvements effectués tous les ans).
2. La jument ne doit pas être ferrée et doit être vermifugée, accompagnée de son carnet à jour des vaccins contre la grippe équine, le tétanos et la rhinopneumonie et d’un test négatif pour la métrite contagieuse ainsi que pour l’artérite virale.

En cas de maladie grave ou d’accident après son arrivée au haras, l’Acheteur autorise l’Etalonnier à faire intervenir le vétérinaire de son choix et à prendre des décisions dans l’intérêt du cheval et ceci, aux frais du propriétaire de la jument, sans qu’il puisse les contester. L’Etalonnier informe le propriétaire de la situation à bref délai et au plus tard dans les 48 heures.

L’Etalonnier se réserve le droit de refuser l’insémination d’une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux.

Le propriétaire de la jument reconnaît et accepte le fait que l’insémination comporte en soi certains risques et exonère l’Etalonnier de toute responsabilité concernant un éventuel accident pouvant survenir lors de l’insémination.

L’Etalonnier ne peut être tenu responsable d’accident éventuel, de maladie, de stérilité, de mortalité, etc

1. L’Acheteur déclare connaître les installations de l’Etalonnier et les reconnaît aptes à garantir la sécurité de la jument et de son poulain éventuel. Tout risque inhérent au séjour reste pour compte du propriétaire.

Les prix de pension sont les suivants :

* Jument non suitée au box/paddock : 15,00 € hors taxe/jour
* Jument suitée au box : 20,00 € hors taxe/jour
* Jument non suitée au pré : 10,00 € hors taxe/jour
1. L’Etalonnier est couvert par une responsabilité civile professionnelle.

L’Acheteur peut assurer sa jument en mortalité ainsi que contre les dommages et lésions causés aux tiers.

Fait à La Herbourgère, le …

En double exemplaire, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour l’Etalonnier, L’Acheteur,

Ariane Dotreppe